Réf. Farde e-Assemblées : 2643699

N° OJ : **108**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Asbl Brussels Major Events.- Subside 2025.- Conventions.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "Brussels Major Events" (numéro d'entreprise BE 843 724 212) en 2025;

Considérant qu'un montant de 1.415.000,00 EUR est prévu à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2025;

Considérant qu'un montant de 950.000,00 EUR est prévu à l'article 52009/52252 du budget extraordinaire de 2025;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Brussels Major Events fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : les conventions entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Brussels Major Events (numéro d'entreprise BE 843 724 212) sont adoptées.

Annexes :

Convention BME budget ordinaire 2025 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention BME budget extraordinaire 2025 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)